



## Lycée pro : deux ans lycéen, un an apprenti, une nouvelle formule à l'essai



Et si vous pouviez, après deux années en lycée professionnel, faire votre terminale en apprentissage ? C'est ce que proposent les académies de Besançon et de Dijon depuis la rentrée 2018 avec le dispositif "**2+1**" : **la seconde et la première, en tant que lycéen, et la terminale, en tant qu'apprenti**. Pendant cette dernière année, plus question de stages en entreprise, comme c'est généralement le cas pour les filières du bac pro. Les apprentis alternent les périodes en entreprise et celles en cours, et perçoivent un salaire.

### Une solution pour raccrocher

"Ce dispositif repose sur le volontariat", insiste Fabrice Peyrot, du rectorat de Besançon. Mais "**2+1**" a été pensé en priorité pour les élèves de première sur le point de décrocher et pour ceux de terminale ayant échoué au bac.

**Lire aussi :** Apprentissage : comment trouver son entreprise en urgence

"La voie scolaire classique ne convient pas à tous les élèves, justifie Jean-Claude Boivin, le chef de travaux et référent pour les filières technologiques du lycée Victor-Bérard de Morez (39), qui propose deux formations en apprentissage à ses élèves de terminale. L'insertion chez un employeur peut les conforter dans le choix de leur métier", explique-t-il.

### Salariés à mi-temps

Les apprentis "intégrés" ne sont pas pour autant dispensés de cours. **Lorsqu'ils ne sont pas au sein de leur entreprise, ils se rendent en classe avec leurs camarades, qui suivent le cursus classique**. Parfois une semaine sur deux, parfois deux semaines sur quatre – en fonction de l'organisation décidée entre l'établissement et le maître d'apprentissage – ils laissent donc leur costume de salarié pour redevenir lycéen.

Les emplois du temps sont conçus de manière à ce que **l'apprenti bénéficie des mêmes cours que les autres**. "Il se retrouve donc parfois seul avec un professeur, pour rattraper un cours auquel il n'a pas pu assister parce qu'il était en entreprise", détaille Françoise Guinchard, du rectorat de Besançon. D'autres aménagements sont mis en place : **les périodes en entreprise peuvent être programmées durant les vacances scolaires ou pendant les périodes de stage des autres élèves de terminale**.

### Jusqu'à mi-décembre pour devenir apprenti

Pour tester ce dispositif, le rectorat de Besançon a sélectionné 11 établissements et le rectorat de Dijon, 8. Menuisier agenceur, logistique, optique-lunetterie, microtechniques, systèmes numériques, gestion et administration, technicien en chaudronnerie industrielle... Au total, les élèves de 13 filières sur l'académie de Besançon et de 11 sur celle de Dijon peuvent désormais choisir de devenir apprenti en terminale.

Après cette année d'expérimentation, les rectorats ne savent pas encore si "2+1" sera renouvelé ou étendu à d'autres départements. Des expérimentations similaires existent dans d'autres académies, selon le ministère de l'Éducation nationale, qui encourage d'ailleurs leur déploiement encore timide. **En Bourgogne-Franche-Comté, 30 jeunes ont d'ores et déjà signé un contrat avec une entreprise, et les volontaires ont jusqu'au 15 décembre 2018 pour le faire.** "Ils n'auront pas perdu de temps car, en attendant, ils suivent les cours au lycée", note Françoise Guinchard, qui souligne également la "sécurisation" du dispositif : une re-scolarisation est prévue si le contrat d'apprentissage est rompu pour une raison ou une autre.